

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



الممثلة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration

de

M. Lotfi BOUCHAARA,

Délégation du Royaume du Maroc,

devant

**la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération
des armes nucléaires
(New York, 2 – 27 Mai 2005)**

Comité II

New York, le 20 Mai 2005

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

La délégation marocaine vous félicite pour votre accession à la Présidence du Comité II. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. La délégation marocaine espère que les travaux de ce Comité parviendront à un résultat constructif à même de réitérer et de renforcer les engagements pris lors des Conférences de 1995 et 2000 et d'en assurer le suivi.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc attache une importance particulière au respect des dispositions qui fondent le régime international de non-prolifération. Nous rendons hommage au rôle de l'AIEA en matière de promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Maroc qui est partie au TNP depuis 1970, entretient une excellente coopération avec l'AIEA. Mon pays a conclu en 1973 un Accord de garanties généralisées et a signé le 22 Septembre 2004 le Protocole additionnel. De même, le Maroc a ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et a notifié au Directeur général de l'AIEA son acceptation du Code de Conduite sur la sûreté des sources radioactives.

Il est important à ce stade de rappeler l'importance de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économiques et sociales dans des conditions sûres et vérifiables.

C'est là un des piliers du TNP qui doit être préservé et renforcé. Nous estimons aussi que les efforts régionaux permettant de renforcer le régime international de la non-prolifération doivent être encouragés. Il existe en effet un lien étroit entre les dynamiques régionales et les efforts internationaux dans ce domaine.

Voilà pourquoi, il est essentiel que la Communauté internationale soutienne la mise en œuvre pleine et entière des zones exemptes

d'armes nucléaires là où elles existent et oeuvre à l'établissement de celles-ci là où elles n'existent pas encore.

Monsieur le Président,

Le Continent africain est particulièrement fier d'être parvenu à travers le Traité de Pelindaba à mettre en place une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Cet effort considérable de l'Afrique doit être appuyé par la Communauté internationale. Celle-ci doit soutenir cet effort en faisant en sorte que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique soit une réalité concrète et vivante.

S'agissant du Moyen-Orient, la délégation marocaine s'est exprimée à ce sujet dans le cadre de l'organe subsidiaire. Nous souhaitons toutefois réitérer notre appui total à une mise en oeuvre effective de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Pour cela, il importe qu'Israël adhère au TNP et mette ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA.

La délégation marocaine a soumis son Rapport national à la Conférence d'examen sur l'application du Traité et la mise en oeuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Enfin, nous nous réjouissons de la tenue en Avril dernier à Mexico de la Conférence des Etats signataires et Parties aux Traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires. Cet événement important a permis de jeter les bases d'un dialogue utile et nécessaire entre ces différentes zones et les autres Etats concernés en vue de favoriser nos objectifs communs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous espérons que ce Comité parviendra à travers des conclusions consensuelles à réitérer les engagements passés en vue de mieux relever les défis futurs en particulier à travers un soutien clair aux efforts entrepris sur un plan régional.